

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusés : MM. Bernard VINCENT (procuration à Martine COTTE), Olivier MIGNEREY, Albert PETIT (procuration à Gérard CROZIER), Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Christian SIRON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

AIRE PHYTO - CESSION DE LA PARCELLE ZE 398 A LA DROMOISE DE CEREALES

Le maire rappelle les délibérations en date du 18 juillet 2013 par lesquelles le conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles ZE n° 395, n° 396 (ex ZE n° 107p) et ZE n° 338, afin de permettre la réalisation du projet de construction d'une aire collective de traitement des effluents phytosanitaires.

Pour garder une certaine cohérence dans le découpage des parcelles, le maire propose de revendre la parcelle ZE n° 398 (soit 113 m² détachés de la parcelle ZE n° 338) à la Drômoise de Céréales, sur la base de 1 €/m², tarif fixé à l'amiable avec l'acheteur. Au vu du plan d'arpentage dressé le 1^{er} juillet 2013 par M. Pascal LACOUR, géomètre à Crest, l'assemblée accepte à l'unanimité. Le dossier sera confié à l'étude de Maître COMBE-LABOISSIERE, notaire à Portes-lès-Valence.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME (S.D.E.D.)

Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le comité syndical

Le maire donne lecture du courrier du président du SDED, reçu le 12 juillet 2013, lui notifiant la délibération du comité syndical du 14 juin 2013 relative à la révision des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Il expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze syndicats intercommunaux d'énergie (SIE), qui constituent, pour partie, le Comité syndical du SDED.

Le comité syndical a, en conséquence, décidé de modifier ses statuts et plus précisément l'article 5 définissant le mode d'élection des délégués au comité syndical. Le comité sera désormais composé de quatre collèges électoraux A, B, C, et D en fonction de la population des communes membres. S'agissant du collège C auquel appartient la commune (communes de 2 000 à 4 999 hab.), trois zones géographiques électives ont été créées : les zones nord, centre et sud ; Alex faisant partie de la zone centre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDED telle que proposée, et désigne Denis CORNILLON pour représenter la commune et participer à l'élection des délégués de la zone géographique à laquelle la commune appartient. A noter qu'après les prochaines élections, toutes les communes devront à nouveau délibérer sur la désignation de leurs représentants sur la durée du nouveau mandat.

DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Mise en place d'une commission de délégation de services publics

Le 18 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé le principe de la gestion déléguée s'agissant des services publics de l'eau et de l'assainissement. Conformément à la procédure qu'il convient d'engager pour choisir le délégataire, et notamment à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité met en place une commission spéciale, distincte de la commission d'appel d'offres relative aux marchés publics, commission spéciale qui interviendra dans l'élaboration du cahier des charges et dans la sélection du délégataire, assistée du Cabinet BAC Conseils.

Cette commission est composée d'un président qui n'est autre que le maire, de trois membres titulaires : Jean-François DURAND, Christian SIRON, Albert PETIT, et de trois suppléants : Guy VIGLIOCCO, Denis CORNILLON, Bernard COMTE. Le comptable de la collectivité et un représentant des services du ministère chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative, ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation.

PERSONNEL COMMUNAL : TRANSFORMATION DU POSTE DE RESPONSABLE D'URBANISME

Melle PONS, adjoint administratif 2^{ème} classe, a réussi l'examen professionnel lui permettant d'accéder au grade immédiatement supérieur, celui d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Compte tenu des missions et responsabilités qu'elle assume déjà en tant que responsable de l'urbanisme, les conseillers acceptent à l'unanimité de transformer son poste afin qu'elle puisse bénéficier de son nouveau grade, et charge le maire de prendre l'arrêté de nomination subséquent.

BUDGET COMMUNAL 2013 : VIREMENT DE CREDITS

Le maire informe l'assemblée que les enseignants de l'école publique n'ont pas utilisé tous les crédits de fonctionnement qui leur sont réservés pour l'achat de fournitures, et ce dans l'objectif cette année d'équiper une salle de classe d'un tableau blanc interactif (TBI). Cet équipement constituant une dépense d'investissement d'un point de vue comptable, le directeur de l'école a demandé si la mairie pouvait la prendre en charge, puis déduire le montant correspondant, des crédits réservés à l'école. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier la répartition des crédits inscrits au budget pour permettre l'achat de ce tableau interactif d'une valeur de 1 909 € installation comprise.

HARMONISATION DES TARIFS DES SERVICES ENTRE LA CCVD ET LES COMMUNES

La commune a signé il y a quelques années une convention avec la CCVD afin de bénéficier en cas de besoin (remplacements, renfort) des services intercommunaux que celle-ci met à disposition, tels le service de secrétariat itinérant, d'assistant de prévention, ou de cantonnier intercommunal, etc.... Pour faciliter, simplifier ces mises à disposition et les conditions financières qui y sont attachées, il est proposé aux communes signataires d'adopter une nouvelle tarification basée sur la catégorie professionnelle des agents et non plus sur un coût moyen par service, et d'inclure toujours sur cette base commune de tarifs, toutes les prestations effectuées à l'inverse par les communes pour le compte de la CCVD (ex : ménage des structures petite enfance). La mutualisation de moyens et de services entre collectivités se développe de plus en plus et semble être un moyen de gestion économe souligne certains conseillers, bien qu'encore complexe à mettre en œuvre. La mutualisation est un outil de gestion très pertinent pour l'ensemble des communes et renforce encore le couple communauté de communes / communes, conclura le maire.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture du permis de construire et des treize déclarations préalables accordés depuis le 18 juillet 2013.

Le maire annonce quelques dates importantes, notamment celles relatives aux élections municipales qui se tiendront les 23 et 30 mars 2014, et celles relatives à l'enquête publique organisée du 30 septembre au 31 octobre 2013 s'agissant du projet ERIDAN (canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit). Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences à Alex, les 12 et 31 octobre (9h00 à 12h00) pour renseigner les habitants, les propriétaires concernés et recueillir leurs avis.

Bernard COMTE, conseiller délégué à la voirie, énumère les derniers aménagements réalisés sur la RD 93a suite à la construction du trottoir (goudronnage de la chaussée, plateaux traversants, marquage) et précise que le mobilier urbain, à l'exception des panneaux de signalisation réglementaires, sera posé ultérieurement. Il indique que les travaux d'enrochements chemin des Cottés se déroulent selon le planning prévisionnel et donnent pour l'instant toute satisfaction. Des travaux de marquage sont en outre en cours.

Le maire ajoute, concernant le transport scolaire, que le ramassage prévu habituellement sur la place de la mairie a lieu depuis la rentrée, au bas du village, car les services départementaux et la société de transport exigent désormais qu'un emplacement de manœuvre et de stationnement soit matérialisé et réservé aux cars. Compte tenu de la problématique de stationnement au centre du village, au moment des entrées et sorties d'écoles, le maire, avec le département et le service des transports tentent de trouver une solution.

Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, rappelle la prochaine réunion de mise en place du planning d'occupation de la salle polyvalente fixée au 10 octobre, et la soirée des sportifs et bénévoles prévue le 15 novembre.

Guy VIGLIOCCO, adjoint, informe les conseillers du projet d'installation de bacs à ordures, semi enterrés. Quatre sites sur Alex sont à l'étude.

Jean-François DURAND, adjoint délégué à l'eau et l'assainissement, rappelle le projet de séparation des canalisations de transport d'eaux usées d'Allex et de Grâne, conduit par le Syndicat d'assainissement Allex-Grâne, qu'il préside.

Jean-Michel CHAGNON, reprend ensuite la parole et souhaite faire partager l'avancée des travaux de la salle polyvalente, au moyen de photos prises au cours des réunions hebdomadaires de chantier. Les nouveaux rangements côté nord sont bientôt terminés, tandis que les vestiaires, sanitaires, hall d'accueil et salle de réunion voient le jour côté sud. Certains équipements ont été modifiés ou améliorés suivant les contraintes techniques rencontrées, mais toujours dans les limites du budget alloué. Mme GOLIN ponctue en disant que les associations, qui attendent cette restructuration depuis longtemps, s'avèrent très compréhensives et coopérantes dans l'organisation de leurs activités et permettent l'avancement régulier et phasé du chantier.

Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication et au tourisme, annonce la sortie prochaine du bulletin municipal, et rappelle la première réunion du comité de suivi de taxe de séjour, taxe instaurée en janvier 2013 et qui a rapporté 935 € sur les six premiers mois de l'année, en particulier sur mai et juin.

Le maire ajoute qu'une mise en concurrence vient d'être lancée pour tenter d'harmoniser la signalétique sur la commune, tant sur le plan touristique, qu'économique ou administratif. Cohérence, efficacité et une mise en valeur sont à la base de ce projet.

Le maire attire l'attention sur une réflexion nécessaire quant à d'éventuelles acquisitions, à l'amiable ou par préemption, concernant du foncier ou des locaux au centre du village, pour répondre et pouvoir accueillir de nouvelles activités ou services nécessaires à la vie communale.

Catherine BESSON adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle les effectifs de rentrée : 209 élèves à l'école publique et 99 élèves à l'école privée Saint-Maurice. La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2014. Une première réunion du groupe de travail chargé de ce dossier aura lieu le 17 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h45.